

**Assemblée générale**

Distr. générale
28 décembre 2000
Français
Original: espagnol

Cinquante-cinquième session

Points 103 et 110 de l'ordre du jour

**Développement social, y compris les questions
relatives à la situation sociale dans le monde
et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés
et à la famille****Promotion et protection des droits de l'enfant****Lettre datée du 14 décembre 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir le texte de la Déclaration de Panama, signé par les chefs d'État et de gouvernement des 21 pays ibéro-américains, à l'issue du dixième Sommet ibéro-américain, tenu dans la ville de Panama (République du Panama) les 17 et 18 novembre 2000. Cette déclaration accorde une attention particulière aux enfants et aux adolescents, dans l'objectif d'examiner des politiques et de promouvoir des programmes et des mesures propres à assurer le respect de leurs droits, leur bien-être et leur plein épanouissement. Je vous fais également tenir le texte des déclarations adoptées lors des réunions de préparation du Sommet.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 103 et 110 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ramón A. **Morales Quijano**

**Annexes à la lettre datée du 14 décembre 2000,
adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Panama auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Annexe I

Déclaration de Panama

**« Unis en faveur de l'enfance et de l'adolescence, fondement de la justice
et de l'équité pendant le nouveau millénaire »**

1. Nous, chefs d'État et de gouvernement de 21 pays ibéro-américains réunis dans la ville de Panama, République du Panama les 17 et 18 novembre 2000, convaincus que pour parvenir à un développement humain durable, affermir la démocratie, l'équité et la justice sociale, il est essentiel, sur le plan stratégique, d'accorder une attention particulière à l'enfance et à l'adolescence et fondant notre action sur les principes d'universalité, d'indivisibilité et d'interdépendance des droits de l'homme, avons décidé une fois de plus d'examiner de concert la situation des enfants et des adolescents dans les pays ibéro-américains afin de formuler des politiques et de promouvoir des programmes et mesures propres à garantir le respect de leurs droits, leur bien-être et leur développement intégral.

2. Nous apprécions les progrès réalisés depuis le premier Sommet ibéro-américain tenu à Guadalajara (Mexique) et constatons avec satisfaction les affinités profondes qui unissent et renforcent la communauté ibéro-américaine de nations, espace privilégié de concertation politique et de solidarité, qui joue un rôle toujours plus actif et influent sur la scène internationale.

3. Nous réaffirmons notre engagement de promouvoir et défendre la démocratie et l'état de droit, le pluralisme politique et l'identité culturelle, les droits de l'homme sous leurs aspects civils et politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris le droit au développement, le respect des principes de la souveraineté et d'intégrité territoriale, de non-intervention, de non-recours à la force ou menace du recours à la force dans les relations internationales, le règlement pacifique des différends et le droit de chaque peuple de construire librement son régime politique dans la paix, la stabilité et la justice, principes qui font partie intégrante de notre héritage aux enfants et aux adolescents ibéro-américains.

4. Convaincus que l'expansion du commerce international revêt une importance vitale pour la prospérité de nos pays, nous réaffirmons notre engagement individuel et collectif de promouvoir un mécanisme multilatéral de commerce libre, ouvert, non discriminatoire, sûr et prévisible, l'intégration régionale, le régionalisme ouvert et l'intensification des relations économiques entre régions du monde, dans des conditions d'équité.

5. C'est pourquoi nous rejetons énergiquement toute application de la législation nationale en dehors des territoires nationaux, ainsi que les mesures unilatérales qui contreviennent au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux normes en vigueur en matière de commerce international; nous réaffirmons la nécessité urgente d'éliminer ces mesures et insistons sur la demande que nous avons faite au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour qu'il abroge la loi Helms-Burton, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies.

6. Nous soulignons que la population de nos pays atteindra bientôt 600 millions d'habitants et qu'elle se compose en majorité d'enfants et d'adolescents, source de créativité, d'énergie, de dynamisme, d'initiatives et de renouveau social.

Nous nous félicitons de ce que la majorité de nos pays soient parvenus à réduire les taux de mortalité infantile et juvénile, à éliminer certaines maladies pour lesquelles il existe un vaccin, ainsi qu'à augmenter les taux d'inscription à l'école primaire, et de diplômés de l'enseignement primaire, et à diminuer l'analphabétisme. Toutefois, la persistance de taux élevés de pauvreté et de pauvreté extrême, de situations d'exclusion sociale et d'inégalités socioéconomiques, la couverture insuffisante des services de santé et d'enseignement et les carences et retards dont témoignent divers indicateurs exigent un effort collectif renouvelé en vue de renforcer les tendances positives et d'assurer le respect effectif des droits des enfants et des adolescents.

7. Il convient de souligner que la population infantile et adolescente constitue un groupe d'âge, qui, par sa nature même, est particulièrement touché par les facteurs socioéconomiques négatifs, sur lesquels il faut agir avec fermeté, afin d'éviter et de réduire sensiblement les effets perturbateurs de l'affaiblissement du tissu sociofamilial, cause de situations telles que l'abandon familial, la paternité irresponsable et les conflits avec la loi.

Orientations stratégiques

8. Nous reconnaissons l'importance fondamentale des enfants et des adolescents comme sujet de droit dans nos sociétés et le rôle dirigeant et normatif de l'État dans la conception et la mise en oeuvre de politiques sociales à leur profit et comme garant de leurs droits, et nous réaffirmons notre engagement de construire des bases propices à leur épanouissement et à leur intégration sociale, compte tenu des possibilités et des défis qu'offre la mondialisation actuelle.

En ce sens, nous réaffirmons notre adhésion aux principes et objectifs consacrés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et dans d'autres conventions, déclarations et instruments internationaux, de caractère universel ou régional, aux termes desquels nos gouvernements se sont engagés à garantir le respect des droits des enfants et des adolescents, leur accès à de meilleurs niveaux de bien-être et leur participation effective aux programmes de développement intégral.

Mesures en faveur de l'équité et de la justice sociale

9. Convaincus que nos enfants et adolescents doivent vivre une vie pleine et saine, et que leurs droits doivent être garantis et protégés, nous continuerons à promouvoir des politiques et programmes nationaux en faveur du développement dans l'équité et la justice sociale, en affectant davantage de ressources aux dépenses sociales, en particulier en matière de santé, d'enseignement, de culture, de science et de technologie. En conséquence, nous convenons qu'il est nécessaire :

a) De garantir l'exercice du droit des enfants à disposer d'un état civil à la naissance et, dans toute la mesure possible, à connaître leurs parents et à être élevés par eux, conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, en favorisant l'adoption de mesures législatives, administratives et autres à ces fins;

b) De continuer à promouvoir nos racines culturelles, coutumes et traditions solides et riches, dans le plein respect des spécificités et valeurs de chaque pays, ce qui nous permettra de progresser vers une éducation globale, signifiante et respectueuse de la diversité linguistique, ethnique et culturelle et de l'égalité entre les sexes, qui contribuera au développement humain;

c) De déployer des efforts pour qu'en 2015 au plus tard, tous les enfants des pays ibéro-américains puissent accéder à un enseignement préscolaire et à un enseignement primaire gratuit et obligatoire, fondé sur les principes de non-discrimination, d'équité, de pertinence, de qualité et d'efficacité.

À cet effet, nous favoriserons des programmes novateurs d'incitation sociale, comme par exemple des programmes de bourses scolaires, qui permettent à tous les enfants des familles les plus nécessiteuses de suivre régulièrement un enseignement scolaire;

d) De favoriser la libre circulation, à tous les niveaux, des informations relatives aux droits des enfants et des adolescents, de manière à promouvoir leur participation constructive à la société, à faciliter la libre expression de leurs idées et de leur créativité, et que les incidences de cette libre circulation apparaissent dans la vie quotidienne et dans le fonctionnement des institutions;

e) De promouvoir l'utilisation de la technologie de l'information dans les processus d'enseignement et d'apprentissage, y compris l'enseignement ouvert et le téléenseignement. À cet effet, nous favoriserons le développement des programmes informatiques, des infrastructures et des matériels, de sorte qu'enfants et adolescents puissent accéder à ces technologies;

f) De commencer à oeuvrer conjointement pour promouvoir la libre circulation de l'information et de la communication entre organismes éducatifs, universitaires et scientifiques ibéro-américains, et d'éliminer les réglementations restrictives existantes, de sorte qu'ils puissent utiliser librement tous les moyens techniques, les installations de satellites ou celles dispensées par les services de communication disponibles dans les pays ibéro-américains;

g) De renforcer, dans chaque pays, les programmes relatifs à la sécurité alimentaire, y compris ceux réalisés dans les écoles, en les accompagnant de campagnes de vulgarisation et d'éducation en matière de nutrition, mettant particulièrement l'accent sur les nourrissons, les petits enfants et les femmes enceintes;

h) De faire en sorte que les régimes de sécurité sociale soient étendus au plus grand nombre possible de familles et d'accroître l'accès aux services sanitaires, principalement pour les enfants, garçons et filles, les femmes enceintes et les mères adolescentes, dans l'objectif de diminuer la mortalité maternelle dans les pays ibéro-américains d'au moins 50 % d'ici à 2010;

i) De mettre en oeuvre d'urgence des mesures concernant la recherche sur l'infection à VIH/sida, sa prévention, son traitement et la lutte contre cette maladie, compte tenu de l'augmentation alarmante des cas et des incidences sociales et économiques de cette maladie, et de promouvoir une meilleure coopération internationale dans ce domaine;

j) D'insérer dans les systèmes d'enseignement, scolaire et non scolaire, des programmes d'éducation sexuelle, avec la participation de la famille et de la collectivité, propres à favoriser des comportements sexuels responsables, et notamment la

paternité et la maternité responsables, à prévenir les maladies sexuellement transmissibles, les grossesses précoces et la paternité précoce;

k) D'accorder une haute priorité aux problèmes des sans-abri, y compris l'accès aux services d'eau potable, d'assainissement et à d'autres infrastructures indispensables pour la vie quotidienne, en reconnaissant qu'un logement adéquat favorise l'intégration familiale, contribue à l'équité sociale et renforce les sentiments d'appartenance, de sécurité et de solidarité humaine, éléments essentiels à la vie des enfants et des adolescents;

l) De concevoir des stratégies et programmes nationaux à l'intention des enfants et des adolescents dans des situations sociales difficiles et dans des situations de risque, notamment les orphelins, les enfants abandonnés et ceux qui travaillent ou vivent dans la rue;

m) De favoriser l'adoption de mesures destinées aux enfants et aux adolescents handicapés, comme par exemple des programmes de rééducation et d'enseignement, ainsi que de diffuser davantage de renseignements sur les politiques en matière d'adoption et les campagnes en faveur des enfants qui travaillent ou vivent dans la rue;

n) De continuer à concevoir des politiques visant à favoriser le sport et l'emploi sain et créatif du temps libre des enfants et des adolescents afin d'assurer leur plein épanouissement physique et mental.

10. Reconnaissant que la pauvreté et la pauvreté extrême, la répartition inégale des revenus, l'exclusion sociale et la violence dans la famille sont les principales causes pour lesquelles les enfants et les adolescents entrent prématurément sur le marché du travail, demeurent dans les rues, font l'objet d'une exploitation économique ou sexuelle, émigrent, commettent des infractions et sont exposés à des situations de risque, nous sommes convenus :

a) De continuer à déployer tous les efforts possibles pour réduire considérablement les niveaux élevés de pauvreté et de pauvreté extrême que connaît une partie de nos populations, conformément aux engagements pris lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au développement social (Copenhague+5) et dans la Déclaration du Millénaire;

b) De continuer à promouvoir des politiques économiques et sociales qui renforcent la famille, fondement de nos sociétés, et favorisent l'unité, la vie en commun et l'intégration familiale;

c) D'entreprendre des mesures législatives et adopter des mesures sévères pour punir ceux qui participent ou collaborent à des délits de trafic, de séquestre, de vente d'organes et d'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents et à toute autre activité illicite qui porte atteinte à leur dignité et à leurs droits ainsi que d'instaurer des mécanismes de coopération et d'information internationaux visant à prévenir ces délits, à lutter contre eux et à les sanctionner ainsi qu'à favoriser la réinsertion des enfants et des adolescents qui en ont été victimes;

d) D'exprimer la profonde préoccupation des pays ibéro-américains devant les affaires d'enlèvement international d'enfants, du fait de l'un des parents;

e) De promouvoir des mesures conjointes visant à garantir le respect des droits des enfants et des adolescents migrants, en particulier de ceux qui font l'objet

de manifestations de xénophobie, de discrimination et de traitements cruels et dégradants, ainsi que de prendre des initiatives qui définissent et sanctionnent effectivement le trafic illégal de personnes;

f) De concevoir des politiques nationales et des modèles de traitement ou des mécanismes judiciaires destinés aux mineurs, en application des législations nationales, qui comportent des mesures visant à prévenir les délits et garantissent le respect des formes régulières et la réinsertion familiale et sociale des délinquants, de continuer à moderniser les institutions spécialisées dans le traitement et la réinsertion des délinquants mineurs et de prendre les mesures voulues pour éviter que ces derniers soient incarcérés dans des prisons pour adultes;

g) De prier instamment les pays qui ne l'ont pas fait d'envisager la possibilité de signer ou de ratifier la Convention No 182 de l'OIT concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination ainsi que la Convention No 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération face à l'adoption internationale ainsi que sur la Convention sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants et celle d'adhérer à ces instruments;

h) De renforcer et favoriser les politiques publiques visant à prévenir et à éliminer la violence dans la famille et à protéger les enfants et les adolescents qui ont été victimes de cette forme de violence.

11. Nous insistons sur le fait qu'il est impérieux de modifier les schémas insoutenables de production et de consommation qui favorisent la surexploitation des ressources naturelles. En conséquence, nous convenons que le Sommet de Rio+10 offre la possibilité de donner un nouvel essor au développement durable, qui permet de favoriser le bien-être socioéconomique des générations actuelles et futures.

12. Nous constatons avec préoccupation que, dans les conflits armés, qui sont survenus et se produisent encore dans certains de nos pays, les enfants et les adolescents ont été touchés du fait de leur inclusion dans le conflit, de la destruction de la cellule familiale et des déplacements forcés, et qu'il est nécessaire en conséquence de s'occuper des conséquences physiques et psychologiques de ces situations. Pour affronter ces réalités, nous proposons ce qui suit :

a) Prendre des mesures concertées aux fins de la réinsertion et de la protection des enfants et des adolescents victimes de conflits armés;

b) Réaffirmer notre satisfaction devant la décision prise par un nombre croissant d'États de ratifier la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production ou du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, ou d'y adhérer, en particulier du fait des effets néfastes de ces mines sur la population civile, spécialement les enfants et les adolescents.

Nous sommes convenus de la nécessité urgente de renforcer la coopération en matière de prévention des accidents et de rééducation des victimes, afin de faciliter leur réinsertion dans la vie socioéconomique de leurs pays. C'est pourquoi nous lançons un appel aux États qui disposent des ressources économiques et de la technologie nécessaires pour qu'ils poursuivent leur concours en la matière.

Nous nous félicitons de la tenue à Managua (Nicaragua) de la troisième Conférence des États parties à la Convention d'Ottawa, prévue pour septembre 2001;

c) Réaliser les efforts nécessaires pour obtenir des résultats concrets à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

13. Nous accueillons avec satisfaction l'adoption, par l'Assemblée générale des Nations Unies, du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, lesquels sont ouverts à la signature au Siège de l'ONU. Nous invitons instamment les pays qui ne l'ont pas encore fait d'envisager la possibilité de signer et de ratifier ces instruments ou d'y adhérer, afin qu'ils entrent en vigueur dans les meilleurs délais.

14. Nous reconnaissons que l'augmentation des manifestations de violence, en particulier celles dont sont victimes les enfants et les adolescents dans les foyers, les écoles, les établissements et dans les rues est l'un des problèmes les plus graves de nos sociétés. À l'occasion de la célébration, en 2000, de l'Année internationale de la culture de la paix, nous réaffirmons notre engagement de prendre des mesures, aussi bien sur le plan individuel que de concert, de concevoir des politiques et d'adopter des dispositions supplémentaires pour faire face au problème de la violence, y compris moyennant une discipline plus rigoureuse en matière d'accès aux armes et de possession d'armes, l'insertion dans les programmes scolaires d'éléments concernant la paix et la tolérance, des campagnes de sensibilisation et l'accroissement de la coopération avec les médias et l'industrie des loisirs, afin d'éviter la promotion et la diffusion d'une culture de la violence.

15. Nous sommes conscients qu'il est important de s'attaquer au problème des drogues, en se fondant sur le principe de la responsabilité partagée pour sa solution et sur l'exercice des droits souverains des États et nous continuons à poursuivre la coopération ibéro-américaine dans le cadre du Plan complet d'action en matière de drogues associant l'Union européenne et l'Amérique latine.

Dans ces objectifs, nous continuerons à promouvoir l'élaboration de programmes permettant de déceler et de prévenir le trafic et la consommation de drogues, en particulier dans les écoles, en organisant des campagnes d'information massives et permanentes sur les effets nocifs de l'utilisation de drogues et en agissant sur les facteurs propices à l'apparition de ce problème social.

De même, nous accordons une importance particulière à la tenue de la troisième Réunion du Mécanisme de coordination et de coopération en matière de lutte contre les drogues illicites associant l'Union européenne, l'Amérique latine et les Caraïbes, qui doit se tenir en Bolivie au cours du premier semestre de 2001.

16. Sans préjudice du rôle de l'État, nous reconnaissons les apports importants de la société civile dans les politiques et programmes en faveur des enfants et des adolescents. Nous convenons qu'il est nécessaire de stimuler la participation de la société civile à la protection et à la promotion des droits de l'enfance et de l'adolescence, par les voies légales existantes.

17. Nous rejetons les manifestations de racisme, de discrimination raciale et d'intolérance qui persistent encore et soulignons en conséquence l'importance de la « Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et

l'intolérance qui y est associée » qui offre la possibilité à la communauté internationale de rechercher des réponses adaptées à ce problème.

18. Nous stimulerons le renforcement de la coordination et de la coopération avec les institutions et organismes financiers internationaux, pour donner suite aux mesures et engagements que nous avons pris.

De même, nous prônons une solution efficace, juste et durable, de concert avec les créanciers, au problème de la dette extérieure, accordant une attention particulière aux pays très fortement endettés de la communauté ibéro-américaine, afin que la dette cesse de constituer un obstacle au développement économique et social et que ces pays puissent répondre aux besoins urgents de leur population.

Nous proposons que les institutions financières internationales améliorent les facilités de crédit au moyen de mécanismes transparents, concertés et non discriminatoires, de sorte que les pays en difficulté redeviennent rapidement solvables et puissent à nouveau accéder aux marchés financiers internationaux.

19. Nous constatons avec satisfaction les efforts déployés par l'Espagne et le Portugal pour augmenter l'aide publique au développement et lançons un appel pour que les autres pays développés adoptent des mesures analogues, ce qui permettrait ainsi de stopper les reculs enregistrés ces dernières années et d'augmenter les flux de ressources aux fins du développement social, en particulier celui des enfants et des adolescents.

20. Nous reconnaissons les progrès sur la voie de l'intégration et convenons de la nécessité de redoubler d'efforts aux fins de renforcement des processus d'intégration régionale en Amérique et en Europe.

Nous exprimons notre volonté de participer activement au renforcement de l'alliance stratégique, birégionale, en application des engagements pris lors du Sommet de Rio de Janeiro en 1999 et aux travaux préparatoires au deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union européenne qui doit se tenir en Espagne en 2002. Nous saluons l'importance de la participation de l'Espagne et du Portugal à la troisième phase de l'union économique et monétaire ce qui constituera une contribution positive aux relations entre l'Union européenne et les pays ibéro-américains.

21. Nous nous engageons à ce que nos gouvernements se consultent et coordonnent leurs efforts lors des préparatifs de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, prévue pour 2001, qui aura pour objectif d'évaluer les progrès accomplis et la suite à donner s'agissant de la Déclaration mondiale sur la survie, la protection et le développement de l'enfant et du Plan d'action pour l'application de la Déclaration adoptée lors du Sommet mondial pour les enfants et de définir un programme des Nations Unies dans ce domaine pour les prochaines années.

Coopération ibéro-américaine

22. À l'occasion de notre dixième rencontre à Panama et eu égard aux engagements que nous avons pris aux sommets de Porto et de La Havane, nous constatons avec satisfaction les progrès de la coopération ibéro-américaine, qui ont abouti à l'entrée en fonctions du Secrétariat de la coopération ibéro-américaine (SECIB).

23. Nous nous félicitons de l'adoption du plan de travail du SECIB pour l'année à venir, de son budget et du barème des quotes-parts que les États Membres doivent verser pour financer ce dernier ainsi que de son organigramme, et de la désignation des fonctionnaires qui, de concert avec le Secrétaire du SECIB, auront l'importante mission de contribuer à renforcer le système ibéro-américain de coopération.

24. Nous rappelons notre engagement d'accélérer les démarches préalables à la ratification, le cas échéant, du « Protocole à l'Accord de coopération, dans le cadre de la Conférence ibéro-américaine pour la création du Secrétariat de la coopération ibéro-américaine (SECIB) », ce qui permettra aux États Membres de s'acquitter des engagements financiers qu'ils ont pris de financer le SECIB.

25. Nous remercions particulièrement le Gouvernement espagnol de l'appui qu'il a accordé au SECIB lorsqu'il a commencé ses travaux.

26. Nous reconnaissons les travaux réalisés par les programmes et projets en cours ci-après :

- Programme ibéro-américain de téléenseignement;
- Programme de coopération aux fins de la création de programmes de doctorat et de la direction de thèses de doctorat (BECAS MUTIS);
- Programme d'alphabétisation et d'éducation de base des adultes, élargi au Paraguay;
- Programme de coopération scientifique et technique (CYTED);
- Fonds pour le développement des peuples autochtones (Fonds autochtone);
- Programme de coopération pour la mise au point de systèmes nationaux d'évaluation de la qualité de l'enseignement;
- Programme ibéro-américain de coopération pour la mise au point concertée d'un système de formation professionnelle (IBERFOP);
- Programme ibéro-américain de recyclage des gestionnaires de l'enseignement (IBERMADE);
- Programme de développement audiovisuel à l'appui de la création d'un espace audiovisuel ibéro-américain (IBERMEDIA);
- Réseau d'archives diplomatiques ibéro-américaines (RADI);
- Centre de développement stratégique de la ville (CIDEU);
- Programme d'appui à la constitution d'archives ibéro-américaines (ADAI);
- Programme ibéro-américain de coopération interinstitutionnelle en faveur des petites et moyennes entreprises (IBERPYPE);
- Programme ibéro-américain de gestion de la qualité (FUNDIBQ);
- Programme de l'Association des États ibéro-américains pour le développement des bibliothèques nationales des pays ibéro-américains (ABINIA);
- Répertoire intégré des livres en vente dans les pays ibéro-américains (RILVI);
- Programme du Forum ibéro-américain des responsables nationaux de bibliothèques publiques.

27. Nous soulignons la remise, dans le cadre du présent Sommet, des Prix ibéro-américains de la qualité du Programme ibéro-américain de gestion de la qualité (FUNDIBQ), qui visent à promouvoir une bonne gestion de la qualité dans les entreprises ibéro-américaines.

28. S'agissant du Programme régional d'action en faveur de la jeunesse en Amérique latine (PRADJAL), qui est achevé, nous reconnaissons qu'il a contribué, par ses activités, à promouvoir, favoriser et renforcer la coopération dans le domaine de la jeunesse dans l'espace ibéro-américain.

29. Nous saluons la création de l'École ibéro-américaine de gouvernement et des politiques publiques, qui s'est établie initialement en Argentine, au Brésil, au Chili, au Costa Rica, en Espagne, au Mexique et au Portugal et dont le SECIB assurera le secrétariat technique.

30. Nous accueillons avec satisfaction la mise en service du Réseau ibéro-américain des théâtres et des salles de concert (IBERESCENA) et le début des activités de l'Association ibéro-américaine des organismes gouvernementaux de défense et de protection civile ainsi que l'adoption, dans le cadre ibéro-américain, du Programme andin sur la prévention et l'atténuation des risques (PREANDINO).

31. Dans le cadre du présent Sommet, qui est consacré à l'enfance et à l'adolescence, nous réaffirmons la volonté de continuer à oeuvrer de concert à l'élaboration de programmes et de projets qui promeuvent l'éducation et l'utilisation de la science et de la technologie au bénéfice des générations présentes et futures. Dans ce contexte, nous appuyons les initiatives liées à l'application de politiques tendant à renforcer les droits et capacités des enfants et des adolescents.

En ce sens, nous nous déclarons satisfaits des résultats obtenus dans la région par le *Programme international pour l'abolition du travail des enfants* (IPEC) de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

32. Nous chargeons le SECIB d'étudier les possibilités et perspectives de collaboration dans le domaine de la coopération interuniversitaire afin d'inscrire éventuellement la question à l'ordre du jour de la coopération ibéro-américaine.

33. Conscients des défis que la société d'information pose à nos peuples, nous encourageons l'adoption d'initiatives qui, au moyen de la coopération et de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, aboutissent à une véritable communauté virtuelle ibéro-américaine (CIBEROAMERICA) et accordent une attention particulière à la mise en réseau de produits dans nos langues et à l'intégration des nouvelles technologies dans l'enseignement, dans le but de créer un portail éducatif ibéro-américain.

34. Nous nous déclarons à nouveau satisfaits des résultats de la première décennie de la coopération ibéro-américaine, qui a contribué à resserrer les liens de solidarité et historiques entre nos pays. Dans ce contexte, nous convenons qu'il faut que le SECIB dresse un bilan du système de coopération ibéro-américain afin de le perfectionner et de le consolider au début de cette nouvelle étape.

35. Nous, chefs d'État et de gouvernement, souscrivons au contenu des déclarations, documents finals et décisions des réunions ministérielles tenues dans le cadre du Xe Sommet ibéro-américain, en particulier :

- La VIe Rencontre ibéro-américaine des ministres et responsables des politiques en faveur des femmes;
- La IIe Réunion des ministres et hauts responsables de la communauté ibéro-américaine en matière de science et de technologie et la VIIIe conférence scientifique du programme CYTED;
- La IIIe Conférence ibéro-américaine des ministres de l'administration publique et de la réforme de l'État;
- La Xe Conférence ibéro-américaine sur l'éducation;
- La Xe Conférence ibéro-américaine des ministres de la jeunesse;
- Le Ve Forum ibéro-américain des ministres de l'agriculture;
- La IVe Réunion des ministres de la culture des pays ibéro-américains;
- La IIIe Réunion ibéro-américaine des ministres de l'économie et des finances;
- La Ve Rencontre des ministres des travaux publics et des transports des pays ibéro-américains;
- La IXe Assemblée générale des ministres et hauts responsables du logement et de l'urbanisme des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et le Ve Forum ibéro-américain des ministres et hauts responsables du secteur Logement et développement urbain;
- La IIe Réunion des ministres de la santé des pays ibéro-américains; et
- La IIe Conférence ibéro-américaine des ministres et hauts responsables de l'enfance et de l'adolescence.

36. Dans ce contexte, nous nous déclarons satisfaits de l'organisation d'autres forums, séminaires et activités de la communauté ibéro-américaine, qui ont contribué à enrichir et renforcer le présent sommet, en particulier :

- La rencontre des écrivains ibéro-américains pour enfants et adolescents;
- La VIIe Rencontre ibéro-américaine de journalistes;
- Le séminaire sur les politiques publiques d'appui au programme PYMES;
- La réunion annuelle du programme IBERPYME;
- Le lancement de l'enquête « La voix des enfants » (UNICEF);
- La VIe Assemblée générale ordinaire du Conseil ibéro-américain des sports;
- La Déclaration de Barcelone de la Fédération ibéro-américaine de l'ombudsman (FIO);
- La XIIe Réunion des présidents d'associations professionnelles ibéro-américaines;
- Le Sommet syndical ibéro-américain;
- Le séminaire régional sur les jeunes handicapés (Déclaration de Panama « Le handicap, une question qui relève des droits de l'homme »);
- La XIIe Conférence des ministres de la justice des pays ibéro-américains;

- La Ve Réunion des ministres de la présidence et ministres équivalents des pays ibéro-américains;
- La IVe Rencontre des autorités compétentes en matière de médicaments;
- La Ve Conférence ibéro-américaine sur la famille; et
- La réunion préparatoire du IVe Sommet des présidents de tribunaux et de cours suprêmes de justice des pays ibéro-américains.

Nous demandons au SECIB d'élaborer, en tenant compte des résultats du présent sommet et de la IIe Conférence des ministres et hauts responsables de l'enfance et de l'adolescence, un ordre du jour ibéro-américain pour les enfants et les adolescents qui tienne compte des priorités établies et de la position commune des pays ibéro-américains.

De même, nous nous engageons à renforcer le rôle des institutions nationales et internationales chargées de l'enfance et de la jeunesse afin qu'elles puissent élaborer des politiques globales en la matière à l'échelle de la communauté ibéro-américaine.

Nous prenons note avec satisfaction de l'adoption de projets de coopération ibéro-américains liés au thème central du présent sommet et promouvons l'adoption d'autres projets viables dans ce domaine.

Nous chargeons le SECIB, en coordination avec son secrétariat temporaire et les responsables nationaux de la coopération, de promouvoir l'adoption des projets susmentionnés et leur financement à l'intérieur et à l'extérieur des pays ibéro-américains.

Nous convoquons tous les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains au XIe Sommet ibéro-américain, qui se tiendra au Pérou en 2001.

Nous exprimons notre reconnaissance à la Présidente de la République du Panama, Mme Mireya Moscoso, et au peuple panaméen pour la qualité et la chaleur de l'accueil qu'ils nous ont réservés à Panama.

Panama, le 18 novembre 2000.

Déclaration de Panama

« Unis pour défendre la cause de l'enfance et de l'adolescence,
fondement de la justice et de l'équité en ce nouveau millénaire »

Président de la République d'Argentine
(*Signé*) Fernando **De La Rúa**

Président de la République de Bolivie
(*Signé*) Hugo Banzer **Suárez**

Président de la République fédérative du Brésil
(*Signé*) Fernando Henrique **Cardoso**

Président de la République du Chili
(*Signé*) Ricardo **Lagos**

Président de la République de Colombie
(*Signé*) Andrés **Pastrana Arango**

Président de la République du Costa Rica
(*Signé*) Miguel Angel **Rodríguez Echeverría**

Président du Conseil d'État
et du Gouvernement de la République de Cuba
(*Signé*) Fidel **Castro Ruz**

Président de la République d'El Salvador
(*Signé*) Francisco **Flores Pérez**

Président de la République de l'Équateur
(*Signé*) Gustavo **Noboa Bejarano**

Roi d'Espagne
(*Signé*) Sa Majesté Juan **Carlos 1er**

Président du Gouvernement espagnol
(*Signé*) José Maria **Aznar**

Président de la République du Guatemala
(*Signé*) Alfonso **Portillo**

Président de la République du Honduras
(*Signé*) Carlos R. **Flores**

Président des États-Unis du Mexique
(*Signé*) Ernesto Zedillo **Ponce De León**

Vice-Président de la République du Nicaragua
(*Signé*) Leopoldo **Navarro**

Présidente de la République du Panama
(*Signé*) Mireya **Moscoso**

Président de la République du Paraguay
(*Signé*) Luis Ángel **González Macchi**

Chancelier, Représentant du Président de la République du Pérou
(*Signé*) Fernando **de Trazegnies Granda**

Président de la République portugaise
(*Signé*) Jorge Fernando **Branco De Sampaio**

Premier Ministre de la République portugaise
(*Signé*) Antonio **Guterres**

Président de la République dominicaine
(*Signé*) Hipólito **Mejía**

Président de la République orientale de l'Uruguay
(*Signé*) Jorge **Batlle Ibáñez**

Président de la République bolivarienne du Venezuela
(*Signé*) Hugo **Chávez Frias**

Annexe II

Déclarations adoptées lors des réunions de préparation du dixième Sommet ibéro-américain

Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains relative à l'anniversaire de la naissance de José Martí

On célébrera le 28 janvier 2003 le cent cinquantième anniversaire de la naissance de José Martí, grande figure de la pensée ibéro-américaine du XIXe siècle, dont les idées, à l'aube du troisième millénaire, sont toujours d'actualité.

L'oeuvre de Martí occupe une place privilégiée dans l'histoire, aux côtés de celle des grands penseurs et autres hommes illustres qui, par leurs écrits et par leurs actes, ont contribué à forger l'identité culturelle et politique des pays ibéro-américains.

C'est pourquoi les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à Panama à l'occasion du dixième Sommet ibéro-américain, demandent qu'il soit rendu hommage, lors de manifestations commémoratives, à la mémoire de José Martí, et recommandent que dans le cadre de ces manifestations on prenne des dispositions pour diffuser auprès du public, à travers des ouvrages divers, l'oeuvre et les idées des plus grands penseurs.

Panama, le 18 novembre 2000

**Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des pays
ibéro-américains relative à la tenue d'un forum des ministres
de l'environnement**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à Panama à l'occasion du dixième Sommet ibéro-américain, prennent note de l'offre de l'Espagne, qui se propose d'organiser le premier forum des ministres de l'environnement de la Communauté ibéro-américaine au cours du premier semestre 2001.

Panama, le 18 novembre 2000

Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains sur le terrorisme

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à Panama à l'occasion du dixième Sommet ibéro-américain, rappellent qu'ils sont déterminés à lutter ensemble contre le terrorisme sous toutes ses formes, un fléau qui porte atteinte à la coexistence pacifique et démocratique des nations qui en sont les victimes, et à recourir à cette fin à tous les moyens légaux relevant de l'état de droit.

À ce titre, ils condamnent le terrorisme avec la plus grande fermeté et réprouvent les actes commis en Espagne par le groupe terroriste ETA et tiennent par ailleurs à manifester leur soutien au peuple et au Gouvernement espagnols et leur solidarité avec eux.

Panama, le 18 novembre 2000

(Cuba ne s'associe pas à cette résolution.)

Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains relative au canal de Panama

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à Panama à l'occasion du dixième Sommet ibéro-américain, prennent note avec satisfaction de la bonne gestion du canal de Panama sous l'Administration panaméenne, de la consécration de la République de Panama en tant qu'État souverain et du renforcement de son identité nationale et de sa vocation démocratique, éléments essentiels de la promotion et du resserrement des liens qui l'unissent à la communauté des nations ibéro-américaines.

Ils reconnaissent l'importance du canal de Panama pour le commerce et pour la navigation mondiale à l'aube du siècle nouveau et se félicitent des mesures adoptées par le Gouvernement panaméen pour assurer le bon fonctionnement du canal, faire en sorte que la navigation n'y soit pas interrompue et y soit sûre pour toutes les nations du monde et pour le moderniser. Ils soulignent à cet égard qu'il importe de respecter et de renforcer la neutralité de cette voie interocéanique.

Ils apportent leur soutien aux mesures que Panama se propose de prendre pour assainir les zones adjacentes au canal afin d'éliminer les risques que représentent pour la vie, la santé, la sécurité des personnes et l'environnement les engins non explosés et les matériaux polluants qui demeurent dans les zones restituées à Panama.

Panama, le 18 novembre 2000

**Déclaration des chefs d'État et de gouvernement
des pays ibéro-américains relative à la convocation
d'une réunion de spécialistes de l'enfance**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à Panama à l'occasion du dixième Sommet ibéro-américain, prennent note avec satisfaction de la proposition de la République argentine concernant la convocation à Buenos Aires d'une réunion de spécialistes qui seraient chargés d'examiner de manière approfondie le grave problème de l'enlèvement international de mineurs par l'un des parents, au sens du paragraphe 10-D de la Déclaration de Panama.

Panama, le 18 novembre 2000

**Déclaration des chefs d'État et de gouvernement
des pays ibéro-américains relative à la convocation
d'une réunion sur la propriété intellectuelle**

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à Panama à l'occasion du dixième Sommet ibéro-américain, approuvent la convocation par le Secrétariat de la coopération ibéro-américaine d'une réunion de réflexion ibéro-américaine sur la question de la propriété intellectuelle dans le nouvel environnement numérique, qui tiendrait compte des traités et des travaux de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

Panama, le 18 novembre 2000

Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains sur une étude de la situation actuelle des enfants par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Les chefs d'État et de gouvernement des 21 pays ibéro-américains, réunis à Panama (République de Panama) à l'occasion du dixième Sommet ibéro-américain, conviennent de demander à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) de réaliser, en collaboration avec les pays intéressés et en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Secrétariat de la coopération ibéro-américaine, une étude de la situation actuelle des enfants dans les pays ibéro-américains qui permette de définir des objectifs concrets afin d'améliorer la situation actuelle dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sanitaires et notamment d'éliminer le travail des enfants.

Cette étude viendra à l'appui de l'engagement que prendront les pays de la région lors de la vingt-cinquième session extraordinaire que l'Assemblée générale des Nations Unies tiendra l'an prochain pour évaluer les progrès réalisés et donner suite à la Déclaration mondiale en faveur de la survie, de la protection et du développement de l'enfant, ainsi qu'au Plan d'action, approuvés lors du Sommet mondial de 1990 sur les enfants, et définir un ordre du jour des Nations Unies dans ce domaine pour les années à venir.

Panama, le 18 novembre 2000

Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains sur les îles Malvinas

Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains, réunis à Panama à l'occasion du dixième Sommet ibéro-américain, réaffirment que les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord doivent reprendre dès que possible les négociations tendant à la recherche d'une solution rapide au différend qui les oppose sur la question de la souveraineté s'agissant des îles Malvinas, conformément aux dispositions et aux objectifs des résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains et dans le respect du principe de l'intégrité territoriale.

Panama, le 18 novembre 2000

Déclaration de Panama

« Unis pour défendre la cause des enfants et des adolescents,
fondements de la justice et de l'équité en ce nouveau millénaire »

Le Président de la République argentine
(Signé) Fernando **De La Rúa**

Le Président de la République de Bolivie
Hugo Banzer **Suárez**

Le Président de la République fédérative du Brésil
Fernando Henrique **Cardoso**

Le Président de la République du Chili
Ricardo **Lagos**

Le Président de la République de Colombie
Andrés **Pastrana Arango**

Le Président de la République du Costa Rica
Miguel Angel **Rodríguez Echeverría**

Le Président du Conseil d'État et du Gouvernement
de la République de Cuba
Fidel **Castro Ruz**

Le Président de la République d'El Salvador
Francisco **Flores Pérez**

Le Président de la République de l'Équateur
Gustavo **Noboa Bejarano**

Le Roi d'Espagne
S. M. Juan **Carlos Ier**

Le Président du Gouvernement espagnol
José María **Aznar**

Le Président de la République du Guatemala
Alfonso **Portillo**

Le Président de la République du Honduras
Carlos R. **Flores**

Le Président des États-Unis du Mexique
Ernesto Zedillo **Ponce De León**

Le Vice-Président de la République du Nicaragua
Leopoldo **Navarro**

La Présidente de la République du Panama
Mireya **Moscoso**

Le Président de la République du Paraguay
Luis Ángel **González Macchi**

Le Ministre des affaires étrangères,
Représentant du Président de la République du Pérou
Fernando **de Trazegnies Granda**

Le Président de la République portugaise
Jorge Fernando **Branco De Sampaio**

Le Premier Ministre de la République portugaise
Antonio **Guterres**

Le Président de la République dominicaine
Hipólito **Mejía**

Le Président de la République orientale de l'Uruguay
Jorge **Batlle Ibáñez**

Le Président de la République bolivarienne du Venezuela
Hugo **Chávez Frías**
